

Bourg ville cyclable



Bourg se classe 6ème au baromètre des villes cyclables

- De septembre à novembre 2017, **La Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB)** a mené une large enquête en ligne auprès de plus de 113 000 cyclistes afin d'établir un palmarès des villes où l'expérience du déplacement à vélo est la meilleure.
- 310 communes ont été classées entre A+ (excellent) et G (très défavorable) selon différents critères : réseau cyclable, itinéraires vélo, entretien des pistes cyclables, stationnements vélo adaptés...)
- **Bourg se classe 6ème dans la catégorie « Communes entre 20 et 50 000 habitants »** et fait partie des 7 % des communes ayant eu la moyenne. Elle obtient une étiquette **C « plutôt favorable »**.

Le prochain baromètre des villes cyclables sera effectué **début 2020**

ETAT DES LIEUX 2019 (au 15/07/2019)

Aménagements

Total voies communales : **168 km**

Total voies aménagées pour les vélos : **53,5 km** soit **32 %** de l'ensemble de la voirie, dont :

- **24 km** de bandes cyclables
- **10 km** de pistes cyclables
- **2 km** « chaussées partagées » (appelées également *Chaucidou*)
- **9 km** de voies vertes
- **0.85 km** de couloir bus ouvert aux vélos (*boulevard Leclerc, pôle bus*)
- **4.7 km** de double sens cyclables
- **3 km** d'aire piétonne ouverte aux vélos
- **40 carrefours** équipés d'autorisation de tourne à droite ou tout droit aux feux rouges pour les cyclistes (sur 58 carrefours à feux au total)

Stationnements

800 places vélo sur l'espace public (arceaux)

5 box vélo sécurisé de 5 places en centre-ville

42 places vélo sécurisées au parking des Bons-Enfants

ACTIONS REGULIERES

Concertation et comptage des cyclistes

3 commissions vélos par an avec les associations cyclistes de Bourg. Les services techniques de la Ville ont ainsi traité une quinzaine de dysfonctionnements ou points noirs relevés par les associations (panneaux manquants, obstacles sur les aménagements cyclables, modifications d'aménagements...).

2 compteurs mobiles acquis par la Ville pour permettre le comptage des vélos et des piétons (**23** comptages réalisés depuis septembre 2017). La Ville de Bourg a été la première en France à se doter d'un matériel polyvalent de ce type permettant un comptage mobile des vélos et piétons

Communication

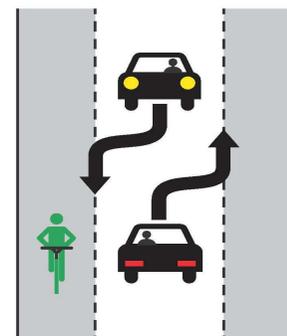
Édition du **plan des aménagements cyclables**: 28 000 exemplaires

REALISATIONS 2019

Aménagements

- Travaux en cours (fin de chantier novembre 2019) pour **l'axe cyclable Bourg-Viriat** via les avenues Maginot et de Marboz (3.5km).
- Prolongation de l'aménagement cyclable des anciens Combattants, aménagement cyclable sous le mail et avenue de la Victoire (fin octobre 2019).
- « **Chaussées Partagées** » (*appelées également Chaudcidou*) ; rue du Grand Challes, rue du Petit Montholon, rue Montesquieu.
- « **Zone Zen** » en centre ville: passage de 43 rues du centre ville en régime circulaire de zone de rencontre (*priorité piétonne, limitation 20km/h*).

Chaussée partagée



AUTOMOBILISTES
EN CAS DE CROISEMENT
DÉPORTEZ-VOUS
ATTENTION AUX CYCLISTES



PIÉTON
PRIORITAIRE



VÉLO SUR
LA CHAUSSÉE

AUTOMOBILISTE
VIGILANT



REALISATIONS 2019

Stationnement sécurisé

5 box vélo sécurisé de 5 places en centre-ville pour les habitants ne disposant pas de place à leur domicile.



Services

Au niveau de l'agglomération, ouverture d'un **2ème point location vélo** de « La Station » à l'agence de Mobilité située Espace Claudel et mise en place de **100 vélos** en libre service le 15 juillet 2019.

